

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Comité syndical – 5 avril 2023

18h00

Siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Avesnes-Sur-Helpe

Procès-verbal

Après avoir salué les membres présents et le personnel du syndicat, Monsieur le Président procède à l'appel des élus.

1/ Appel des élus

Pour la CAMVS

Etaient présents : Madame Dominique DACOSSE, Messieurs Christian BERNARD, Bernard CARPENTIER, David DYSON, Éric FEDDI, Bruno LEGROS, Jean-Pierre MANFROY.

Etaient absents : Messieurs Claude DUPONT, Éric LEBRUN, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE, Didier WILLOT.

Etaient excusés : Madame Emmanuelle DELABRE, Messieurs Serge BERNARD, Aurèle HENAUT, Lucien SERPILLON, Jean-Louis SIMON.

Procurations : Messieurs Alain BOUILLIEZ à Monsieur Bruno LEGROS, Arnaud DECAGNY à Monsieur Éric FEDDI, Michel DELVALLE à Monsieur David DYSON, Michel DETRAIT à Madame Dominique DACOSSE, Michel LEFEBVRE à Monsieur Bernard CARPENTIER, David ZELANI à Monsieur Guislain CAMBIER.

Pour la Communauté de Communes Sud Avesnois

Était présent : Monsieur Mario NUZZOLO.

Etaient absents : Messieurs Claude GARY, Patrick LANDA, Christian POINT, Thierry REGHEM.

Était excusé :

Procuration : Monsieur Pascal COBUT à Madame Colette WATREMEZ.

Pour la 3CA

Etaient présents : Madame Colette WATREMEZ, Messieurs Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHÉLIN, Dominique GOBERT, Vincent JUSTICE, Mickaël SNAUWAERT.

Etaient absents : Messieurs Alain BASLY, Alain DELTOUR.

Était excusé :

Procuration :

Pour la CCPM

Etaient présents : Mesdames Hélène DUMORTIER, Zahra GHEZZOU, Nathalie MONIER, Messieurs Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, Daniel DAZIN, André DUCARNE, Francis DUPIRE, Dominique QUINZIN.

Etaient absents : Messieurs Guillaume LESOURD, Patrick PIANA.

Etaient excusés : Madame Martine LECLERCQ, Monsieur Luc BERTAUX.

Procuration : Monsieur Alain GERARD à Madame Zahra GHEZZOU.

Soit 27 présents, 13 absents, 7 excusés et 8 procurations.

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre, et le comité peut en conséquence délibérer.

Monsieur André Ducarne est désigné secrétaire de séance :

2/ Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2023 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Compte-rendu de la délégation au Président :

Il s'agit de la signature d'une convention avec la commune de Sars-Poteries pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue Léo Lagrange. La commune nous délègue sa maîtrise d'ouvrage pour le génie civil, et s'engage à rembourser au S.E.A.A. les sommes prévisionnelles respectives de 132.000,00 € au titre du génie civil et de 114.000,00 € au titre des réseaux basse tension. Cette opération d'un montant éligible de 190.000,00 € HT bénéficiera d'une aide financière au titre de l'Article 8 du contrat de délégation, au taux de 40%.

4/ Vote du compte de gestion et du compte administratif :

Compte de gestion et Compte Administratif sont présentés par Monsieur Guy Erphelin, 1^{er} vice-président en charge des finances, assisté de Madame Céline Lescut, comptable du Syndicat.

Le compte de gestion 2022 a été visé et certifié exact en ses résultats par le comptable supérieur ou son délégué de la DRFIP du Nord Pas de Calais.

Il comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion pendant l'exercice budgétaire 2022. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- et les résultats de celui-ci.

La lecture des opérations passées au titre de 2022 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif.

Le compte de gestion constitue la reddition du compte du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Madame Watremez fait état de différences chiffrées entre compte de gestion et compte administratif ; il lui est précisé que ces différences proviennent de la prise en compte des Restes A Réaliser au Compte Administratif.

Le comité est appelé à délibérer pour :

- L'approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022,
- L'approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Président se retire le temps du vote, qui revient favorable à l'unanimité sur les deux points précités. Il est ensuite rappelé pour siéger, et recevoir de Monsieur le 1^{er} vice-président, et au nom du SEAA, les félicitations pour la qualité de sa gestion.

5/ Affectation du résultat 2022 :

Présenté par Monsieur le président :

- En section de fonctionnement, le résultat de clôture cumulé s'élève à **4.717.089,92 €**,
- En section d'investissement, il s'élève à **-461.504,36 €**. Le besoin de financement de la section d'investissement est de **594.404,36 €**.

Il est proposé au comité :

- de reporter en section d'investissement (compte 001/dépenses) la somme de **461.504,36 €**,
- d'affecter en réserves (compte 1.068/recettes d'investissement) la somme de **594.404,36 €**,
- de reporter en section de fonctionnement (compte 002/recettes) la somme de **4.122.685,56 €**.

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité syndical. Le vote revient favorable à l'unanimité.

6/ Vote du budget :

Monsieur le président donne la parole à Madame Céline Lescut pour la présentation du budget.

Le budget primitif 2023 s'élève à **13.139.362,48 €** toutes sections confondues. En 2022, il s'élevait à **13.028.178,58 €**.

- Au niveau de la section de fonctionnement, elle s'équilibre cette année à **6.955.115,56 €**.

Sur les états préparatoires au budget :

* on constate une augmentation des charges de personnel, due à la titularisation d'un agent comptée désormais sur l'année civile.

Sont confortés au projet de budget 2023 :

- le reversement partiel de la TCCFE (25% du produit 2021) au chapitre 65,
- le fonds de concours au chapitre 67, avec le report des crédits non utilisés de l'enveloppe 2022 (produit de la TCCFE 2021).

* l'encaissement de recettes aux opérateurs du THD et la redevance de fonctionnement R₁ - 442.430 €, de même que le produit estimé de la TCCFE pour 1.530.000 €, à laquelle s'ajoutent les avances de l'Etat à hauteur de 200.000 €.

* un report de résultat de fonctionnement de 4.122.685,56 €.

- Au niveau de la section d'investissement, elle s'équilibre cette année à **6.184.246,92 €**. Une baisse de 393.257,37 € par rapport à 2022.

Ce projet de budget d'investissement permet de programmer les années 2019 à 2022, les travaux de l'Article 8, les Travaux Urgents et Inopinés, à hauteur de 3.685.000 €.

Les Restes à Réaliser s'élèvent à 504.000 €.

En recettes, la redevance d'investissement R₂ est estimée à 80.000 €.

Le virement de 3.859.600,56 € de la section de fonctionnement en recettes à la section d'investissement, auquel s'ajoute le virement issu de l'affectation du résultat 2022 au compte 1068 pour 594.404,36 €, assurent l'équilibre financier du budget primitif 2023.

Madame Watremez remarque au III B2 du vote du budget, ce qui semble être une anomalie au 28131. Madame Lescut le confirme, en précisant que la "coquille" sera retirée du document.

Il convient ensuite de mettre au vote le projet de budget primitif 2023. Le budget 2023 est adopté à l'unanimité des votants.

7/ Fiscalisation des emprunts :

Le Syndicat doit notifier aux services fiscaux les impositions 2023. Pour cela il est demandé de délibérer sur le tableau joint, qui concerne 74 communes du territoire syndical. Ce tableau reprend le montant des annuités à verser en recouvrement des emprunts.

Vote favorable à l'unanimité.

8/ Cotisation annuelle à R.V.V.N. :

La cotisation annuelle (3.000 €) à R.V.V.N. doit être renouvelée. Il est proposé au comité syndical de délibérer en faveur de ce renouvellement.

Vote favorable à l'unanimité.

9/ Questions diverses :

Il n'y en a pas.

Monsieur le Président prend alors la parole pour clore la séance, à 18 h 40, après avoir convié les membres présents au verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance

Le Président

André **DUCARNE**

Guislain **CAMBIER**